

Archives départementales de la côte d'Or

Visite le vendredi 24 mai par le groupe de généalogie de Fleurey (12 personnes), organisée par notre belle Mado. Accueil par la conservatrice par intérim des archives départementales.



➤ Présentation des bâtiments



Les archives se situent à l'emplacement de l'ancien hôtel particulier de Nicolas Rolin, chancelier, durant quarante ans, de Philippe le Bon, duc de Bourgogne et fondateur, avec sa femme Guigone de Salins, de l'Hôtel-Dieu de Beaune. De cet hôtel particulier de 1440, ne subsistent qu'une fenêtre en ogive ainsi que 2 colonnes dans le jardin (trace d'un portique reliant les appartements de Nicolas à ceux de Guigone).

En 1500, la ville de Dijon en ayant fait l'acquisition, y installe son hôtel de ville jusqu'en 1830. En 1833 les archives départementales sont installées dans ces

bâtiments. Les transformations ont été nombreuses au cours des siècles : salle des conseils avec cheminée à cariatides et plafond à caisson créés en 1640, majestueux escalier construit vers 1710, nouvelle aile en 1960, rénovation en 1990 de l'aile en vis à vis (on ne garde que les façades, la structure est complètement évidée pour y construire des niveaux adaptés au stockage des archives).

➤ Les archives départementales

21 personnes sont employées aux AD. Les archives de 1940 à nos jours sont à « l'annexe », quai Gauthey.

○ Mission de contrôle et d'inspection

Contrôle de l'état des archives dans l'administration (tribunaux, sécurité sociale, services fiscaux).

Rôle de conseil auprès de ces mêmes administrations.

Inspection des communes du département (au plus une fois tous les 10 ans).

○ Mission de collecte

Les administrations déposent leurs archives ; on ne garde que 5 à 10 % de ce qui est produit (ex : CR de réunions, copies d'examens : la meilleure note, la moins bonne et la médiane...)

Les communes de – de 2 000 habitants doivent déposer leurs archives de plus de 100 ans, sauf si elles ont une autorisation contraire.

Les grosses communes s'autogèrent.

Les notaires doivent déposer leurs minutes de plus de 75 ans (contrats de mariage, testaments, titres de propriétés), mais il y a beaucoup de retard. La duplication de documents chez un notaire est payante.

Les particuliers peuvent faire un « dépôt » d'archives (révocable) ou un don (définitif).

○ Conservation dans le temps des ouvrages, stockage et restauration (ex : atelier Quillet, relieurs locaux).

○ Classement. Les documents sont parfois versés en vrac, il faut les classer.

Exemples : Série « L » période révolutionnaire

Série « B » justice d'ancien régime

Série « M » administration du département de 1800 à 1940

Série « W » tous les fonds après 1940 dans l'ordre de dépôt.

Les archives religieuses sont aux AD pour la période avant le concordat (1801), après au diocèse.

Les archives militaires restent à l'armée.

○ Communication

La numérisation se fait au bon désir du Conseil Général (très variable selon les départements).

Organisation d'exposition à thèmes, de visites de groupes.



➤ Visite des locaux

○ Visite des réserves

Les différents lieux de stockage des archives avec les équipements spécifiques en rayonnages fixes, mobiles sur rails ou pivotants. Les rouleaux de parchemins, jusqu'à 100m, des archives du Bugey. Les archives avec illustrations faites par un



greffier-artiste.

○ Consultation de documents concernant Fleurey

Documents commandés par Mado : terrier de Fleurey, plans de la Velotte, carte du Leuzeu, registre des dépenses du Duc de Bourgogne lors de ses déplacements.

